

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

**Délibération  
n°2011.04.063**

**Conservatoire  
G. Fauré :  
demandes de  
remboursement et  
de dégrèvement  
pour trois élèves -  
Annulation de la  
délibération n°50  
du 31 mars 2011**

**LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

**Secrétaire de séance** : Alain PIAUD

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Djillali MERIOUA à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Gérard DESAPHY

**Excusé(s) représenté(s) :**

Yves BRION par Redwan LOUHMADI, Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

**Excusé(s) :**

Janine GUINANDIE, Véronique MAUSSET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Dominique THUILLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.04.063**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : Monsieur BRONCY

**CONSERVATOIRE G. FAURE : DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET DE DEGREVEMENT  
POUR TROIS ELEVES - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°50 DU 31 MARS 2011**

Par délibération n°50 du 31 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé le remboursement ou le dégrèvement des droits d'inscription de trois élèves.

Par délibération n°34 du 25 mars 2010, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du conservatoire Gabriel Fauré pour l'année scolaire 2010/2011, qui prévoit qu'un élève démissionnaire après le 15 octobre ne pourra être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées. Si le règlement des droits d'inscription n'est pas effectué avant le 30 novembre, une majoration de 10 % leur sera facturée.

Cependant, travaillant depuis le mois d'octobre dernier dans le sud Charente, Monsieur Dezider Balog ne pouvait se rendre au cours auquel il s'était inscrit depuis le 15 octobre 2010. Aussi, il sollicite l'annulation du titre de recette n°1324 d'un montant de 54,34 €.

Par ailleurs, Madame Poirier-Akkouche Véronique a inscrit sa fille aux cours de formation musicale, harpe et initiation à la danse. Ayant été hospitalisée pendant les mois de novembre et décembre 2010, Madame Poirier-Akkouche n'a pas pu régler les droits d'inscription avant le 30 novembre et sa facture a alors été majorée de 10 %. Au vu du certificat d'hospitalisation produit, Madame Poirier-Akkouche demande l'annulation de la majoration de 10 % soit 45,21 €.

Enfin, Monsieur Geoffroy Francis a inscrit sa fille aux cours de violon. Suite à des problèmes de santé, elle ne peut pas reprendre ses cours cette année. Aussi, il sollicite l'annulation du titre de recette n°1332 d'un montant de 787,60 €.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 février et du 10 mars 2011,

**Je vous propose :**

**D'ANNULER** la délibération n°50 du conseil communautaire du 31 mars 2011.

**D'AUTORISER** à titre exceptionnel :

- l'annulation du titre de recette n°1324 de 54,34 € émis à l'encontre de Monsieur Dezider Balog.
- la demande d'annulation de la majoration de 10 % des droits d'inscription de Madame Poirier-Akkouche pour le titre de recette n°1340.

- l'annulation du titre de recette n°1332 de 787,60 € émis à l'encontre de Monsieur Geoffroy Francis.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>22 avril 2011</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>22 avril 2011</b> |